

Bd de la Woluwe 58 Woluwedal  
Bruxelles 1200 Brussel  
Tel. : +32 (0) 2 373 00 00  
Fax : +32 (0) 2 373 00 10  
R.P.M. – R.P.R. Bruxelles  
T.V.A. – BTW BE 0 426 184 049

## ORDRE DU JOUR – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE – MERCREDI 10 MAI 2017 - 15H30

1. *Prise de connaissance du rapport de gestion sur l'exercice social statutaire et consolidé clôturé au 31 décembre 2016*
2. *Proposition d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016*
3. *Prise de connaissance du rapport du commissaire sur les comptes sociaux statutaires clôturés au 31 décembre 2016 et du rapport du commissaire sur les comptes consolidés clôturés au 31 décembre 2016*
4. *Approbation des comptes annuels sociaux statutaires clôturés au 31 décembre 2016 et affectation du résultat*
  - Proposition d'approbation des comptes annuels sociaux statutaires clôturés au 31 décembre 2016, en ce compris l'affectation du résultat.
  - Proposition d'attribuer un dividende prioritaire de 6,37 € brut aux actionnaires privilégiés et un dividende de 5,50 € brut aux actionnaires ordinaires.
  - Proposition de suspendre le droit au dividende des 41.965 actions ordinaires propres détenues par Cofinimmo en couverture du plan d'options sur actions et d'annuler le droit au dividende de 2.899 actions ordinaires propres détenues par Cofinimmo ou de celles encore détenues à la date de cette assemblée générale.

La date de mise en paiement est déterminée par le conseil d'administration.
5. *Prise de connaissance des comptes annuels consolidés clôturés au 31 décembre 2016*
6. *Décharge aux administrateurs*

Proposition de donner décharge aux administrateurs de la société pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016.
7. *Décharge au commissaire*

Proposition de donner décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016.
8. *Renouvellement du mandat de deux administrateurs*
  - a) Proposition de renouveler, sous condition suspensive d'approbation de la FSMA et avec effet immédiat, le mandat, en qualité d'administrateur, de Madame Françoise ROELS jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2021.
  - b) Proposition de renouveler, sous condition suspensive d'approbation de la FSMA, avec effet immédiat, le mandat de Madame Inès ARCHER-TOPER, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2021, et de constater son indépendance conformément à l'article 526ter du Code des sociétés, dès lors qu'elle respecte l'ensemble des critères énoncés par cet article.
9. *Suite à la fin de mandat de trois administrateurs, Messieurs André BERGEN, Christophe DEMAIN et Alain SCHOCKERT, proposition de nommer deux nouveaux administrateurs indépendants, de sorte que le nombre d'administrateurs passerait de 13 à 12 (dont 8 sont Indépendants) conformément à la Charte de Gouvernance*
  - a) Proposition de nommer, sous condition suspensive d'approbation de la FSMA, avec effet immédiat, en qualité d'administrateur, Madame Cécile SCALAI, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2021, et de constater son indépendance conformément à l'article 526ter du Code des sociétés, dès lors qu'elle respecte l'ensemble des critères énoncés par cet article.
  - b) Proposition de nommer, sous condition suspensive d'approbation de la FSMA, avec effet immédiat, en qualité d'administrateur, Monsieur Jacques VAN RIJCKEVORSEL, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2021, et de constater son indépendance conformément à l'article 526ter du Code des sociétés, dès lors qu'il respecte l'ensemble des critères énoncés par cet article.
10. *Renouvellement du mandat du commissaire*
  - a) Proposition de renouveler, sous condition suspensive d'approbation de la FSMA, le mandat de la SC s.f.d. SCRL Deloitte Réviseurs d'Entreprises, représentée par Monsieur Rick NECKEBROECK, réviseur agréé, dont le siège est établi Luchthaven Nationaal 1J à 1930 Zaventem, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2020.
  - b) Proposition de fixer les honoraires du commissaire à la somme de 140.000 € par an, hors TVA et débours, à indexer annuellement en fonction de l'évolution de l'indice santé.
11. *Approbation, conformément à l'article 556 du Code des sociétés, de toute clause de changement de contrôle présente dans toute convention de crédit ou conditions d'émission de titres de créance ou de capital convenues par la Société, et de procéder aux formalités de publicité prévues à l'article 556 du Code des sociétés.*

Proposition d'approuver (i) la clause de changement de contrôle régissant l'émission d'obligations « vertes et sociales » (Green and Social Bonds) du 2 décembre 2016 pour une durée de 8 ans et pour un montant de 55.000.000,-€, la clause prévoyant qu'en cas de changement de contrôle, chaque détenteur d'obligations pourra en demander le remboursement (dans le cas où la clause visée ne serait pas approuvée par l'assemblée générale du 10 mai 2017 ou que les formalités de publicité prévues à l'article 556 du Code des sociétés ne seraient pas respectées, au plus tard le 30 juin 2017, le taux d'intérêt initial des obligations sera augmenté de 0,50% par an) et (ii) toute éventuelle clause consentie entre la convocation de l'assemblée générale et la tenue de celle-ci (et qui sera le cas échéant exposée lors de l'assemblée).
12. *Divers*